
Projet de mise au grand gabarit du Canal Rhin-Rhône - Demande d'interpellation de Mme FOLSCHWEILLER - Réponse de M. le Député-Maire

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour l'ordre du jour de ce soir, j'ai reçu de Mme FOLSCHWEILLER une demande d'interpellation que je n'ai pas retenue, pour la simple raison qu'elle souhaite m'interpeller sur le projet du grand canal Rhin-Rhône. Or c'est un sujet trop important, trop préoccupant pour laisser simplement à une interprétation le soin d'expliquer, pour les uns et pour les autres, les positions respectives, d'autant plus que je vous avais promis un débat. Je maintiens cette promesse et une séance du Conseil Municipal sera exclusivement réservée à un débat sur les actions Rhin-Rhône. C'est un débat qui aura lieu, non pas en 1991 qui va s'achever rapidement, mais au cours du premier semestre 1992, dès que nous aurons éclusé certaines échéances électorales, de façon à le faire très calmement, en toute connaissance de cause, sans aucune préoccupation d'ordre électoraliste.

Il y aura donc un débat sur le sujet de l'interpellation que souhaitait faire Mme FOLSCHWEILLER. J'ai regardé en effet le règlement et comme rien ne m'empêche de le faire, je m'en excuse auprès de Mme FOLSCHWEILLER, cette interpellation sera revue au moment où, tous ensemble, nous discuterons de ce sujet fort intéressant et fort important pour les uns et pour les autres.

Dont acte.